

# Électricien(ne) de maintenance

**Réaliser** des travaux de maintenance, d'entretien, d'installation et de rénovation des équipements et installations de courants forts et faibles.

(Ex Électricien(ne) bâtiments)

## INGÉNIERIE ET MAINTENANCE TECHNIQUE

INSTALLATION/MAINTENANCE - MATÉRIELS ET SYSTÈMES ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES ET AUTOMATISMES

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 3 (CAP, BEP)

CODE MÉTIER

20L40

## RÉFÉRENTIEL

### ACTIVITÉS

- Assistance, conseil et formation des équipes, des utilisateurs, spécifiques au domaine d'activité
- Entretien, maintenance, prévention et dépannage des matériels, outillages, équipements, systèmes, dans son domaine d'activité
- Établissement/actualisation, organisation et mise en oeuvre de processus, procédures, protocoles, consignes, spécifiques à son domaine d'activité
- Mise en conformité des installations, en application des normes et réglementations en vigueur
- Réalisation de divers travaux de remplacement d'appareillages électriques (en fonction de l'habilitation), pose d'ampoules,...
- Recensement/constat et analyse d'anomalies, de pannes, de dysfonctionnements des matériels, équipements, installations spécifiques au domaine d'activité
- Suivi des contrôles et des organismes agréés
- Tenue à jour des données/des fichiers relatifs au domaine d'activité
- Vérification, mise en route, pilotage et surveillance des équipements, mise à l'arrêt

### SAVOIR-FAIRE

- Concevoir, formaliser et adapter des procédures/protocoles/modes opératoires/consignes relatives à son domaine de compétence
- Conduire des installations, des équipements relatifs au domaine de compétence, en optimiser le fonctionnement
- Évaluer, choisir, utiliser les produits et/ou matériaux nécessaire à la pratique de son métier
- Former et conseiller les utilisateurs dans son domaine de compétence

- Identifier et diagnostiquer un dysfonctionnement, une panne, le défaut d'un matériel, d'un équipement, une anomalie d'un système, spécifique à son domaine d'activité
- Identifier, analyser, évaluer et prévenir les risques relevant de son domaine, définir les actions correctives/préventives
- Lire et interpréter des plans techniques, des croquis relatifs à son domaine de compétence
- Maintenir et dépanner un matériel, un équipement, une installation et/ou un système relatif à son métier
- Utiliser les logiciels métier

## CONNAISSANCES REQUISES

- Automatisme (24454)
- Dessin en bâtiment (22252)
- Électricité générale (24054)
- Électronique (24354)
- Logiciel dédié à la maintenance des équipements électriques (24066)
- Microinformatique (31081)
- Normes et réglementations électriques (24039)
- Normes, règlements techniques et de sécurité (42854)
- Réseau informatique (24231)

## AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : F1602 Électricité bâtiment](#)
- [CNFPT Répertoire des métiers territoriaux : E3B/08 - Ouvrier ou ouvrière de maintenance des bâtiments](#)
- [RIME : FP2LOG13 Ouvrière/ouvrier de maintenance des bâtiments](#)

## TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n° 91-45 du 14 janvier 1991](#)

# FORMATION

**Bac Pro Electrotechnique, Energie, Equipements Communicants (ELEEC) (22499+24054+24396+24439)**

## INFOS GÉNÉRALES

### NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 4 (Bac)

---

### CERTIFICATEUR

Ministère de l'éducation nationale

---

### VALIDEUR

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

---

### TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 8 juillet 2003](#)
- 

## ACCÈS

### VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue

En contrat d'apprentissage

En contrat de professionnalisation

---

### ADMISSIBILITÉ

#### POUR L'ENTRÉE EN 2NDE PRO

Après une 3ème, 3ème DP3 ou 3ème DP6.

#### POUR L'ENTRÉE EN 1ÈRE PRO

Etre titulaire d'un BEP ou CAP en électronique, électrotechnique, électricité, ou titulaire d'un diplôme ou titre homologué classé au niveau V.

OU

Justifier de 2 ans d'activité professionnelle dans le domaine.

OU

Après une 1ère STI (génie électrotechnique).

---

### MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier.

---

## **JURY**

Présidé par un enseignant chercheur, il est composé :

- de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage
  - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme.
- 

## **PROGRAMME**

### **DURÉE**

3 ans

### **UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL**

UE 4 Langue vivante  
UE 6 Education artistique - Arts appliqués  
UE 7 Education physique et sportive  
UE 11 Mathématiques et sciences physiques  
UE 12 Travaux pratiques de sciences physiques  
UE 51 Français  
UE 52 Histoire-géographie

### **UNITÉS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL**

UE 2 Epreuve de technologie: étude d'un ouvrage  
UE 31 Situations de travail spécifiées et réalisées en milieu professionnel  
UE 32 Mise en service d'un ouvrage  
UE 33 Maintenance d'un ouvrage  
  
UE 34 Réglage, paramétrage, contrôle, modification liés au champ d'application

### **FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

22 semaines (sur 3 ans)

---

### **OBTENTION DU DIPLÔME**

Avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.  
Epreuves terminales ou Contrôle en Cours de Formation (CCF)

---

## **BP Installation et équipement électrique (IEE) (24066)**

### **INFOS GÉNÉRALES**

## **NIVEAU DE QUALIFICATION**

Niveau 4 (Bac)

---

## **CERTIFICATEUR**

Ministère de l'éducation nationale

---

## **VALIDEUR**

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

---

## **TEXTES DE RÉFÉRENCES**

- [Arrêté du 3 septembre 1997](#)
- 

## **ACCÈS**

### **VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME**

Formation continue

En contrat d'apprentissage

En contrat de professionnalisation

---

### **ADMISSIBILITÉ**

Etre titulaire d'un CAP ou un BEP d'électrotechnique, ou un CAP d'installation et équipements électriques.

---

### **MODALITÉS D'ADMISSION**

Sur dossier.

---

### **JURY**

Présidé par un inspecteur, il est composé à parité :

- d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage
  - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal).
- 

## **PROGRAMME**

### **DURÉE**

2 ans

## **UNITÉS GÉNÉRALES**

UE 40 Mathématiques-Sciences physiques  
UE 50 Expression française et ouverture sur le monde  
Unité facultative : langue vivante étrangère

## **UNITÉS PROFESSIONNELLES**

UE 10 Étude d'une installation ou d'un équipement  
UE 20 Activité relative à l'exécution d'un chantier en milieu professionnel  
UE 31 Modification et mise en service d'une installation ou d'un équipement  
UE 32 Maintenance d'une installation ou d'un équipement

---

## **OBTENTION DU DIPLÔME**

Avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.  
Epreuves terminales ou Contrôle en Cours de Formation (CCF)

---

# **CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques (PROELEC) (22454+24066)**

## **INFOS GÉNÉRALES**

### **NIVEAU DE QUALIFICATION**

Niveau 3 (CAP, BEP)

### **CERTIFICATEUR**

Ministère de l'éducation nationale

### **VALIDEUR**

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

### **TEXTES DE RÉFÉRENCES**

- [Arrêté du 22 juin 2004](#)

---

## **ACCÈS**

### **VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME**

Formation initiale et continue

En contrat d'apprentissage

En contrat de professionnalisation

---

## **ADMISSIBILITÉ**

Après une 3ème.

---

## **MODALITÉS D'ADMISSION**

Sur dossier, test et entretien.

---

## **JURY**

Présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales :

- d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis
  - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
- 

## **PROGRAMME**

### **DURÉE**

2 ans

### **UNITÉS GÉNÉRALES**

UG 1 Français et histoire-géographie

UG 2 Mathématiques-Sciences physiques

UG 3 Éducation

physique et sportive

Unité facultative : langue vivante étrangère

### **UNITÉS PROFESSIONNELLES**

UP 1 Communication

technique

UP 2 Réalisation

---

### **OBTENTION DU DIPLÔME**

Avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Epreuves terminales ou Contrôle en Cours de Formation (CCF)

---

# BTS Electrotechnique (24054)

## INFOS GÉNÉRALES

### NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

---

### CERTIFICATEUR

Ministère de l'éducation nationale

---

### VALIDEUR

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

---

### TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 23 janvier 2006](#)
- 

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[Référentiel BTS Electrotechnique \(Ministère de l'éducation nationale\)](#)

---

## ACCÈS

### VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue

En contrat d'apprentissage

En contrat de professionnalisation

---

### ADMISSIBILITÉ

Etre titulaire d'un BT Electronique (avec un très bon dossier scolaire), d'un Baccalauréat professionnel en Equipement et Installation Electrique (avec un très bon dossier scolaire), d'un Baccalauréat S ou d'un Baccalauréat STI en génie électrotechnique et en électronique.

---

### MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier et entretien.

---



## **JURY**

Présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité, il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.

---

## **VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE)**

[Valipro Electricien](#)

---

## **PROGRAMME**

### **DURÉE**

2 ans

### **UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL**

UE 11 Français  
UE 2 Langue vivante étrangère I (anglais obligatoire)  
UE 3 Mathématiques  
UE 4 Physique appliquée à l'électrotechnique  
Unité facultative 1 : Langue vivante étrangère II  
Unité facultative 2 : Economie et gestion de l'entreprise

### **UNITÉS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL**

UE 41 Étude d'un système technique industriel  
Pré étude et Modélisation  
UE 42 Étude d'un système technique industriel  
Conception et Industrialisation  
UE 5 Projet technique industriel (Organisation, Conception, Mise en oeuvre, Présentation)  
UE 61 Activités professionnelles  
Organisation de chantier  
UE 62 Activités professionnelles  
Rapport de stage de technicien en entreprise

### **STAGES**

2 semaines en fin de 1ère année  
4 semaines au cours de la 2ème année

---

### **OBTENTION DU DIPLÔME**

Avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.  
Epreuves terminales ou Contrôle en Cours de Formation (CCF)

---

# STATUT ET ACCÈS

## Corps des personnels ouvriers

### STATUT DANS LA FPH

#### Catégorie C

---

#### Grades

- Ouvrier principal de 1ère classe (10 échelons)
  - Ouvrier principal de 2ème classe (12 échelons)
  - Agent d'entretien qualifié (11 échelons)
- 

### MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

#### Concours externe sur titres

Organisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS

#### Conditions

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou d'une qualification reconnue équivalente, ou d'une certification inscrite au RNCP délivrée dans une ou plusieurs spécialités, ou d'une équivalence délivrée par la commission, ou d'un diplôme au moins équivalent (liste arrêtée par le ministre chargé de la santé)
  - Pour les candidats à un emploi dans la spécialité « conduite de véhicules », être titulaire des permis de conduire de catégories A, B, C ou D.
- 

#### Concours interne

Organisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS

## **Conditions**

- Etre fonctionnaire ou contractuel de la FPH, de la FPT, de la FPE, militaire ou agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale
  - Compter au moins 1 an d'ancienneté de service public
- 

## **Inscription à un tableau annuel d'avancement**

Etabli après sélection par examen professionnel

### **Conditions**

- Avoir atteint le 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'agent d'entretien qualifié
  - Compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade
- 

## **Inscription à un tableau annuel d'avancement**

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

### **Conditions**

- Avoir atteint le 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'agent d'entretien qualifié
  - Compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade
- 

## **Détachement ou intégration directe**

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

### **Conditions**

- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions
- 

## **Pour les Agents d'entretien qualifiés**

---

### **Inscription sur une liste d'aptitude**

Organisé par le directeur de l'établissement

Liste établie dans chaque établissement par l'autorité investie du pouvoir de nomination, après examen d'un dossier et audition publique du candidat par une commission

---

## **Dispositif du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État (PACTE)**

**Quota** : 20 % des postes ouverts

---

### **Détachement ou d'intégration directe**

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

#### **Conditions**

- Aucune condition de titre ou diplôme
  - Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions
- 

## **ÉVOLUTION DANS LA FPH**

### **Au grade d'ouvrier principal de 1<sup>ère</sup> classe**

**Inscription à un tableau annuel d'avancement établi au choix par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle**

#### **Conditions**

- Avoir atteint le 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'ouvrier de 2<sup>ème</sup> classe
  - Justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans le grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de la catégorie C ou dans un grade équivalent
- 

### **Au grade d'agent de maîtrise**

**Concours interne sur titres ouvert dans une ou plusieurs spécialités complété d'une ou plusieurs épreuves organisé dans chaque établissement accessible**

#### **Condition**

- Justifier d'au moins 3 ans de services publics

**OU**

**Inscription sur la liste d'aptitude établie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle**

## Conditions

- Avoir atteint le 3<sup>ème</sup> échelon dans le grade d'ouvrier professionnel qualifié
- Justifier d'au moins 6 ans de services publics effectifs dans le grade

**Quota** : maximum 1/3 des titularisations prononcées dans le grade d'agent de maîtrise (décompte et répartition au niveau du département)

---

## Au grade de technicien hospitalier

### Inscription sur une liste d'aptitude après examen professionnel

#### Condition

- Justifier de 7 ans de services publics dans les corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs

#### OU

### Inscription sur une liste d'aptitude établie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

#### Condition

- Justifier d'au moins 9 ans de services publics corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs
- 

## Au grade de technicien supérieur hospitalier de 2<sup>ème</sup> classe

### Sélection par un examen professionnel

#### Conditions

- Avoir atteint le 3<sup>ème</sup> échelon d'un grade du corps de la maîtrise ouvrière et des dessinateurs, ou du grade d'ouvrier principal de 2<sup>ème</sup> classe ou du grade d'ouvrier principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - Justifier d'au moins 11 ans de services publics
- 

# EXERCICE DU MÉTIER

## CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

## Prérequis

- Habilitation électrique indispensable et adaptée au domaine d'activité

## Spécificités

- En courants faibles
- En courants forts
- En haute tension
- En domotique

## Relations professionnelles

- Services pour les opérations de maintenance préventive et curative
- Autres secteurs des services techniques, le service biomédical et le service informatique pour les opérations de maintenance
- Fournisseurs et prestataires de service pour la mise en service des installations, le suivi et le contrôle des interventions
- Organismes de contrôle pour le suivi des contrôles périodiques réglementaires et la sécurité électrique
- Responsable maintenance électrique (et ou tce) et du secteur informatique et standard pour l'organisation des interventions

## Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
- Bureau d'études et d'ingénierie
- Entreprise industrielle
- Fabricant assembleur
- Société de services

## Conditions

- Travail par roulement, les fins de semaine, les jours fériés, de nuit.
  - Possibilités d'astreintes.
  - Port d'équipements de protection (chaussures de sécurité, gants, ...) obligatoire.
- 

## AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Électricien(ne)
- Électrotechnicien(ne)
- Électromécanicien(ne)

## LIENS PROFESSIONNELS

- [Fédération Française des Entreprises de Génie Electrique et Energétique](#)

# MOBILITÉ

## PASSERELLES

### Passerelles dans la FPH

- [Encadrant\(e\) maintenance corps d'état secondaires](#)
  - [Technicien\(ne\) biomédical](#)
- 

### Passerelles dans les autres fonctions publiques

- [Fonction publique territoriale](#)
  - [Fonction publique d'Etat](#)
-